

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT DE LA DROME

### COMMUNE DE JAILLANS

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 9 décembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 29/10/24

**Présent(s)** : Jean-Noël FOURNAT, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Alain BONNET, Christophe VALLA, Olivier DUMARCHE, Daniel MUNIER, Fabrice ROYER, Christine BELLE et Grégory BOUVERON.

**Absent(s)** : 1

- ➔ Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE,
- ➔ Madame Brigitte PRUVOST donne pouvoir à Monsieur Christophe VALLA.

**Secrétaire de séance** : Christophe VALLA

Début de séance à 19h00

## PRESENTATION DU PROJET DU FUTUR LOTISSEMENT « LES CERISIERS » EN PRESENCE DES PROPRIETAIRES

Présentation assurée par le géomètre DAVID en charge du projet et en présence des propriétaires (Joël et Bruno PEYSSON).

Une étude a été réalisée pour une optimisation de la densification des bâtiments et celle-ci s'est conclue par la création de 4 villas individuelles en R+1 (340 à 400m<sup>2</sup> de terrain par villa).

Le talus impose une structure des logements de type R+1.

Le Conseil Municipal n'étant pas favorable à ce projet, Monsieur DAVID du cabinet d'études a donc soumis deux nouvelles propositions alternatives au Permis d'Aménager toujours en cours d'instruction :

- Proposition de 3 villas : 450 m<sup>2</sup> à 530 m<sup>2</sup>,
- Proposition de 2 villas : 780 m<sup>2</sup> et 680 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'une intégration paysagère des logements soit transmise afin de se rendre compte de l'impact sur le village.

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur le nombre de logement :

- 2 logements : 7 pour
- 3 logements : 2 pour
- 4 Abstentions.

### 01-2024 : APPROBATION PV DU 4 NOVEMBRE 2024

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal du 4 novembre 2024.

Aucune remarque n'étant prononcée, le PV est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 02-2024 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR DOSSIER « AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX »

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention d'attribution d'une subvention d'investissement pour l'aménagement d'une aire de jeux.

Le département de la Drôme participe au projet à hauteur de **13 649 €** sur un montant de travaux éligibles HT à **34 123 €**, soit un taux de **40%**.

Ladite convention prend fin 5 ans après la date de paiement du solde de la subvention.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la convention d'attribution d'une subvention d'investissement pour l'aménagement d'une aire de jeux à signer entre le Département de la Drôme et la commune de Jaillans,
- **DIT que** le Département participe à hauteur de **13 649 €** sur un montant HT de **34 123 €** soit un taux de **40%** de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

### 03-2024 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR DOSSIER « RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES « HENRI MARET »

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention d'attribution d'une subvention d'investissement pour la **rénovation énergétique de la salle des fêtes « Henri Maret »**.

Le département de la Drôme participe au projet à hauteur de **39 708 €** sur un montant de travaux éligibles HT à **99 271 €**, soit un taux de **40%**.

Ladite convention prend fin 5 ans après la date de paiement du solde de la subvention.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la convention d'attribution d'une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes « Henri Maret » à signer entre le Département de la Drôme et la commune de Jaillans,
- **DIT que** le Département participe à hauteur de **39 708 €** sur un montant HT de **99 271 €** soit un taux de **40%** de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 04-2024 : DELIBERATION TARIF REPAS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 N°2024-26 A RAPPORTER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rapporter la délibération n° 2024-26 en date du 3 juin 2024 car il était indiqué un tarif de 1€ sur la ligne « temps de garderie enfants moins de 6 ans : A-B, or le conseil ne souhaite pas détailler le temps de garderie sur le tarif cantine pour les enfants de moins de 6 ans. Il n'y a pas lieu d'indiquer cette phrase.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour rapporter la délibération N° 2024-26 en date du 3 juin 2024 qui se présente donc ainsi :

Le calcul se présente comme suit :

<i>Par enfant rentrée scolaire 2024-2025</i>		
Coût de la main d'œuvre		2,41 €
B/- prix d'achat du repas Restauration Collective Agglo	+	4,20 €
<b>coût total du repas</b>		<b>6,61 €</b>
A/-TARIF CANTINE 01/09/2024	-	5,20 €
Restant à la charge de la commune pour année 2024/2025		1,41 €

Monsieur le Maire informe que la restauration collective de l'Agglo a fixé le tarif à 4,20 € (sans le pain) depuis le 1er avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2024. La commune fournissant le pain depuis cette date.

**Monsieur le Maire propose**

**De modifier le tarif du repas cantine pour les repas normaux, à savoir : 5,20 € à la rentrée 2024**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

- **Approuve** la décision de rapporter la délibération n°2024-26 en date du 3 juin 2024 en supprimant la phrase  
« Temps de garderie des enfants de moins de 6 ans : A-B-1 € »
- **Décide** d'augmenter le tarif du repas cantine
- **DIT que** le repas cantine sera de 5,20 € au 1er septembre 2024
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 05-2024 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ADJOINT

L'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les élus ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet (organisation d'une manifestation, lancement d'une nouvelle opération, etc....) et limitée dans le temps.

Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Par ailleurs, dans la mesure où il entraîne une dépense, le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du conseil municipal, cette délibération pouvant être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'urgence.

Pour la préparation du TELETHON 2024, Mme DE ROSSI Virginie, 2ème adjointe a dû acheter des fournitures pour un montant de **200,04 €** auprès des établissements Ducreux à Mours-Saint-Eusèbe et Hyper U à Romans-sur-Isère.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la prise en charge par la commune de JAILLANS des frais pour l'organisation du TELETHON 2024,
- **APPROUVE** le remboursement à Madame DE ROSSI Virginie de la dépense occasionnée pour ses frais qui s'élève à **200,04 €**,
- **DIT que** les crédits budgétaires relatifs à cette dépense sont prévus au budget communal 2024.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI			X
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 06-2024 : PROJETS 2025 : DEMANDES DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie, d'amélioration du bâti, et de la sécurisation, de solliciter plusieurs organismes financiers afin de mener à bien les projets 2025 dont les travaux sont énumérés ci-après

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- DECIDE de solliciter :
- Le SDED pour les dossiers concernant les travaux d'économies d'énergies
- Le DEPARTEMENT dans le cadre de la Dotation de solidarité territoriale et au titre des amendes de police pour la traversée de l'Ecancière
- L'ETAT dans le cadre de la DETR
- Valence Romans Agglo dans le cadre des fonds de concours
- DIT que certains projets rentrent dans le cadre des économies d'Énergie et de l'amélioration du bâti ainsi que la sécurisation de la traversée de l'Ecancière
- SOLLICITE une subvention complémentaire auprès du DEPARTEMENT sur les dossiers concernant le changement de la couverture de la salle des fêtes et le changement des ampoules en Led, dossiers déposés sur la plateforme de la « Drôme.fr » en juin 2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces demandes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les plans de financement des projets énumérés ci-dessous :

- ADOPTE les programmes des opérations, les enveloppes financières ainsi que les plans de financement pour l'année 2025, dont détail ci-dessous :

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PRIORITE 1 : SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE L'ECANCIERE

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Sécurisation de la traversée de l'Ecancière	158 921,00 €	<b>DEPARTEMENT (40%) 63 568,00 €</b> <b>+ AMENDES DE POLICE + VRA (Fonds de concours) 36 830,00 € (23,17%)</b> <b>Total subventions : 100 398 €</b>	<b>Fonds propres (36,83%) 58 523 €</b>  Participation pour moitié de la commune de EYMEUX
TOTAUX	158 921,00 €	(63,17%)	

### PLAN DE FINANCEMENT

**PRIORITE 2 : CHANGEMENT COUVERTURE DE LA SALLE DES FETES : RENOVATION ENERGETIQUE**

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Rénovation énergétique : changement couverture salle des fêtes « Henri Maret »	188 005,61 €	<b>DEPARTEMENT : 40% de 88 734,61 € = 35 493,84 €</b> <b>Subvention votée de 39 708 € sur 99 270,92 € HT</b> <b>+ ETAT (DETR) 25% sur totalité 47 001,40 €</b> <b>+ SDED (50% de 20 984 €) = 10 492,00 € soit 5,58%</b> <b>+ REGION (17,9% sur 99 270,92 € soit 17 796,11)</b> <b>Total subventions : 150 491,35 €</b>	<b>Fonds propres (20,00%)</b> <b>37 514,26 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>188 005,61 €</b>	<b>(80 %)</b>	

**PLAN DE FINANCEMENT**

**PRIORITE 3 : RENOVATION ENERGETIQUE : PASSAGE DES AMPOULES EN LED SUR TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Changement LED sur les bâtiments communaux	42 768,00 €	<b>DEPARTEMENT (40% de 22 268 € = 8 907 €)</b> <b>40% de 20 500 € soit 8 200 €</b> <b>+</b> <b>REGION (17,9% de 22 268 € soit 3 986,89 €</b> <b>+</b> <b>SDED (20% de 39 656 € HT soit 7 931,20 €</b> <b>Total subventions : 29 025,09 €</b>	<b>Fonds propres (32,13%)</b> <b>13 742,91 €</b>

TOTAUX	<b>42 768,00 €</b>	<b>(67,87%)</b>	
--------	--------------------	-----------------	--

**PRIORITE 4 : ECOLE : VOLETS ROULANTS/ STORES/ SOL OUVERTURE 4<sup>e</sup> CLASSE**

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Ouverture 4 <sup>e</sup> salle de classe : Volets roulants/ stores/ sol	<b>14 942,66 €</b>	<b>DEPARTEMENT (40%)</b>  <b>5 977,06 €</b> <b>+</b> <b>SDED</b> <b>(20% sur 5 374,64 € HT</b> <b>(volets roulants)</b> <b>Soit : 1 074,93 €</b> <b>Total subventions :</b> <b>7 051,99 €</b>	<b>Fonds propres</b> <b>(52,81%)</b> <b>7 890,67 €</b>
TOTAUX	<b>14 942,66 ,00 €</b>	<b>(47,19%)</b>	

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 07-2024 : URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal les demandes d'autorisation d'urbanisme à instruire.

- ✚ Certificat Urbanisme – SARL BERLIOZ-RICETTI ET RISSOAN HELINE (10 rue des Margès à Peyrins) pour M. JOTTE – 65 Route des Tonnets à Jaillans
  - ✓ Parcelle ZD 247 : Zone à urbaniser ouverte sous conditions à vocation principale d'habitat.
  
- ✚ Déclaration Préalable – Monsieur HELMINGER Renaud – 1135 Route de l'Ecancière à Jaillans
  - ✓ Construction d'une véranda.
  
- ✚ Déclaration Préalable – ECONHOME pour le compte de Monsieur HELMINGER Renaud – 1135 Route de l'Ecancière à Jaillans
  - ✓ Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture.
  
- ✚ Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) – Madame Caroline GREGOIRE – 26 bis rue de la République à Bourg de Péage pour Messieurs AUBERT Patrick et Alexis – Chemin du Prieuré.

Référence de la déclaration	Date de la déclaration	Parcelle	Adresse du bien objet de la vente	Réponse de la commune
DIA 026 381 24 00010	13/11/2024	ZA 172	Vente de terrain – Chemin du Prieuré	13/01/2025

## 08-2024 : QUESTIONS DIVERSES

### ❖ Copieur école primaire

Remplacement du copieur de l'école primaire du fait de sa vétusté.

### ❖ Village « Ambassadeur du don d'organes »

Une majorité du conseil municipal n'est pas intéressée.

### ❖ Repas de Noël Elus / Agents du 18/12/2024 à 12h00

Un repas est organisé pour le Mercredi 18 Décembre à 12h00 en mairie avec l'ensemble des employés municipaux.

L'ensemble des conseillers municipaux ainsi que Monsieur le Maire sont conviés à partager ce moment festif.

### ❖ Vœux 2025

Les vœux du Maire seront prévus le samedi 11 janvier 2025 à 11h00 à la salle des fêtes « Henri MARET ».

### ❖ Projet « PPF »

Les nouveaux propriétaires de la friche PPF « Renov'industry » ont pour projet, de vendre une partie à des industriels (coté vergers), de proposer des box de stockage à la location et de rénover, coté départementale, les anciens bureaux de PPF ainsi que la façade avec pour objectif la location de bureaux et éventuellement la création de commerces.

Afin de faciliter le stationnement devant les futurs locaux PPF, Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux proposent la rétrocession d'une partie du parking existant.

### ❖ Agendas :

- Le samedi 11 janvier : Vœux du Maire à la Salle des Fêtes « Henri MARET »,
- Le lundi 20 janvier : Conseil Municipal à 19h00 en mairie

21h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Christophe VALLA



